

Communiqué du diocèse

Vente de l'église Saint-Luc

Vendredi 25 octobre 2019

En France, les églises qui ont été construites avant 1905 appartiennent aux communes pour les églises paroissiales ou à l'État pour les cathédrales. En revanche, celles construites après cette date sont propriété des paroisses et du diocèse à qui il revient de les entretenir et de les mettre aux normes en plus de l'immobilier nécessaire aux activités pastorales habituelles.

Concernant les églises de la ville de Grenoble, voilà l'état des lieux :

- La cathédrale Notre-Dame est propriété de l'État
- Trois églises : Saint-Louis, Saint-Bruno et la collégiale Saint-André sont propriété de la commune de Grenoble
- Dix églises : Saint-Joseph, Saint-François de Sales, Saint-Luc, Saint-Vincent de Paul, Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-Pierre du Rondeau, Saint-Jean, la chapelle du Beauvert et la basilique du Sacré-Cœur sont propriété des paroisses du centre-ville de Grenoble ou du diocèse, ce qui est conséquent.

Dans sa lettre pastorale du mois de mars 2019, Mgr Guy de Kerimel, évêque de Grenoble-Vienne, a invité l'ensemble des paroisses du diocèse à réaliser un état des lieux de l'immobilier présent sur leur territoire dans le but d'ajuster les besoins aux réalités pastorales actuelles et à venir de l'Église catholique en Isère. « Notre immobilier doit correspondre à la refondation de nos communautés chrétiennes, et nous aider à regarder résolument vers l'avenir», comme le rappelle Mgr Guy de Kerimel.

Concernant la paroisse Notre Dame de l'Espérance, outre l'entretien des locaux pastoraux nécessaires à ses activités et les charges de fonctionnement des deux églises communales qu'elle utilise, deux des dix églises citées ci-dessus lui appartiennent directement dont l'église Saint-Luc. Depuis plusieurs mois, le curé, le père Patrick Gaso, et l'équipe paroissiale en concertation avec les différentes équipes locales, ont donc mené une réflexion globale sur l'utilisation des bâtiments et édifices. Ils ont également réfléchi au moyen de financer un des points clé du projet pastoral, à savoir, la création d'une nouvelle maison paroissiale toute proche de l'église Saint-Louis. Une maison située donc en plein cœur de Grenoble au 2 rue de Sault, accessible depuis le rez-de-chaussée, dont le but est de promouvoir la convivialité, le rayonnement et le dynamisme de nos communautés, la fraternité et l'accueil de tous. « La famille paroissiale doit disposer d'un lieu visible, connu, permettant les rencontres, la convivialité, un lieu ouvert et vivant. Il est souhaitable que ce centre paroissial soit en proximité de l'église centrale de la paroisse, là où la messe dominicale est célébrée régulièrement tous les dimanches », le rappelle Mgr Guy de Kerimel dans sa lettre pastorale.

Ce projet demandant d'important travaux, la question des arbitrages immobiliers s'est donc posée pour assurer des financements supportables pour la paroisse. Plusieurs rencontres et une réunion publique avec l'équipe locale et les fidèles ont eu lieu pour évoquer ces sujets. Suite à ces différentes étapes, Mgr Guy de Kerimel ayant consulté le Conseil diocésain pour les affaires économiques et le Conseil presbytéral, comme le prévoit le droit canonique, a autorisé la mise en vente de l'église Saint-Luc.

Une église est un marqueur d'identité pour un quartier et le diocèse a conscience que cette vente puisse être douloureuse pour les fidèles et soit vécue, pour les riverains, comme la disparition d'un lieu de partage, porteur de souvenirs. Mais cette vente, comme celles des églises Saint-Paul à Grenoble et Saint-François d'Assise à Fontaine, ont bien pour objectifs de faciliter la création de nouveaux espaces et le déploiement d'autres projets pastoraux en adéquation avec les réalités de notre temps. Et cela pour permettre de rejoindre aussi celles et ceux que nous ne côtoyons pas et qui pourtant nous attendent.

La vie paroissiale continue au centre-ville de Grenoble, les habitants de l'Ile Verte seront invités, lorsque l'église trouvera acquéreur, à se rendre dans les églises alentours : la cathédrale à 500 mètres ou à Saint-Louis, à quatre arrêts de tram. En attendant, jusqu'au moment de la signature de la vente, les offices seront assurés normalement.

Comme pour la vente des deux autres églises, la paroisse Notre Dame de l'Espérance, en lien avec les services diocésains, diligentera une étude pour évaluer, à son juste prix, le bien. Le diocèse sera évidemment attentif à la destination du projet qui ne saura être inconvenante.